

## Exemple de calcul de l'indemnisation ISN Prairies Non assurées 2023

L'indemnisation des pertes est calculée, au delà de 30% selon le calcul suivant :

**Indemnisation = (Taux de perte prairie moyen sur votre exploitation - franchise de 30% de perte) x capital de référence x taux d'indemnisation x surface en prairies de l'exploitation**

Libellé de la culture PAC	Code de la culture correspondant	Capital de référence par ha pris en compte au titre de l'ISN non assuré
Prairie de 6 ans et plus (couvert herbacé)	PPH	900 €/ha
Prairie temporaire de 5 ans ou moins et autre mélange avec graminées	PTR	900 €/ha
Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins	MLG	900 €/ha
Prairie avec herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes	SPH	168 €/ha

**Contrairement à la calamité perte de récolte fourrage sécheresse 2022, il n'y a plus de condition de spécialisation, le seuil d'éligibilité qui était calculé disparaît.**

Un plancher de perte indemnisable de 200€ est appliqué.

Voici deux exemples *simplifiés* de la manière dont l'indemnisation est calculée :

- ex 1: 25 ha de prairies sur l'exploitation
  - 10 ha de prairies PPH situées sur une commune A avec un taux de perte de 50%,
  - 10 ha de prairies PTR situées sur une commune B avec un taux de perte de 30%,
  - 5 ha de prairies SPH sur une commune C non éligible (0%).

	Code culture	Capital par ha (€/ha)	Surface (ha)	Taux de perte	Capital de référence € (capital x surface)	Variation de capital € (tx perte x capital)
Commune A	PPH	900	10	50,00 %	9000	4500
Commune B	PTR	900	10	30,00 %	9000	2700
Commune C	SPH	168	5	0,00 %	840	0
Total exploitation					18840	7200
% perte retenu						38,20 %

ainsi, en enlevant une franchise de 30%, 8.2% du capital sera indemnisé, soit Indemnisation = 8.2% x 900€ x 45% x 25ha = 830.25€

- ex 2: 150 ha de prairies
  - 20 ha de PPH situées sur une commune A avec un taux de perte de 50%,
  - 130 ha de PPH situées sur une ou plusieurs communes B non éligible.

	Code culture	Capital par ha (€/ha)	Surface (ha)	Taux de perte	Capital de référence € (capital x surface)	Variation de capital € (tx perte x capital)
Commune A	PPH	900	20	50,00 %	18000	9000
Commune B	PPH	900	130	0,00 %	117000	0
Total					135000	9000
exploitation						
% perte retenu						6,67 %
Taux de perte de la culture inférieur au seuil de déclenchement de 30%, pas d'indemnisation pour ce cas de figure						